

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 129 (1984)  
**Heft:** 2

**Vorwort:** La peau de l'ours  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La peau de l'ours

C'est entendu, l'initiative pour un soi-disant service civil sous l'égide de ce que l'on veut faire tenir pour une preuve par l'acte ne passera pas. Le peuple saura ne pas suivre la populace; la majorité — que l'on dit silencieuse parce qu'elle n'est pas tapageuse — ne suivra pas les minorités manifestantes. Le danger de cette certitude réside toutefois dans l'absentéisme des opposants, les adhérents ne manquant pas d'aller voter, comme le montrent la plupart des scrutins.

Or il ne s'agit pas seulement du rejet de cette initiative mais aussi de la masse de son refus, tant il est vrai que, dans notre démocratie consensuelle, les fortes minorités, même relatives, sont parfois davantage écoutées que la majorité. A telle enseigne que l'on se demande à l'occasion de qui le gouvernement fait la politique.

La masse de ce refus se fonde d'abord sur le fait que la question des objecteurs a déjà ses solutions chez nous où l'on n'a pas attendu le bruit fait à propos des droits de l'homme pour s'en occuper: article 13 de l'OM,

en ce qu'il s'applique aux ecclésiastiques; traitement de faveur des conscrits demandant à être affectés aux troupes sanitaires ou de PA; possibilité de faire du service non armé; condamnation aux arrêts répressifs, au lieu de la prison, des objecteurs dont l'honorabilité du mobile a convaincu le tribunal.

Elle se fonde ensuite sur le fait que le texte de l'initiative ne parle même pas des objecteurs, tant il est vrai que le but des initiateurs n'est pas le sort des réfractaires mais une atteinte de plus à la cohésion nationale par le biais du service à option. But inconscient chez certains, certes, mais finalement tel.

Aussi, même si l'on est persuadé du rejet, même si le temps est au beau et la neige abondante, il faudra voter les 25 et 26 février. Affaire de manifester notre solidarité avec l'armée, notre refus de solutions délétères, notre désaveu de l'abus de nos institutions démocratiques, notre volonté de rester des «compagnons-jurés» selon la traduction donnée à «Eidgenossen» par un ancien chef de l'état-major général.

RMS